



VIVRE ENSEMBLE...

06 TOUS ATTENTIFS...  
AU CADRE DE VIE DE TOUS

14 POÉSIE À L'OFFICE  
LORENT & DANIEL LEPENDU



# SAVELYS

**Entretien Dépannage  
Chauffage**

**GAZ, FIOUL, ÉLECTRICITÉ**  
Toutes Marques

**DIRECTION RÉGIONALE ILE-DE-FRANCE**

ZAC de la Montjoie - 1, rue de la Justice  
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE  
Tél. Direction : 01 49 46 58 50  
Fax : 01 49 17 59 29  
Tél. Commercial : 01 49 46 58 65  
Fax : 01 49 17 59 29

## Heureuse année 2012

A l'occasion de la nouvelle année 2012, toute l'équipe de Canal Câble vous présente ses meilleurs vœux et vous remercie pour votre confiance.

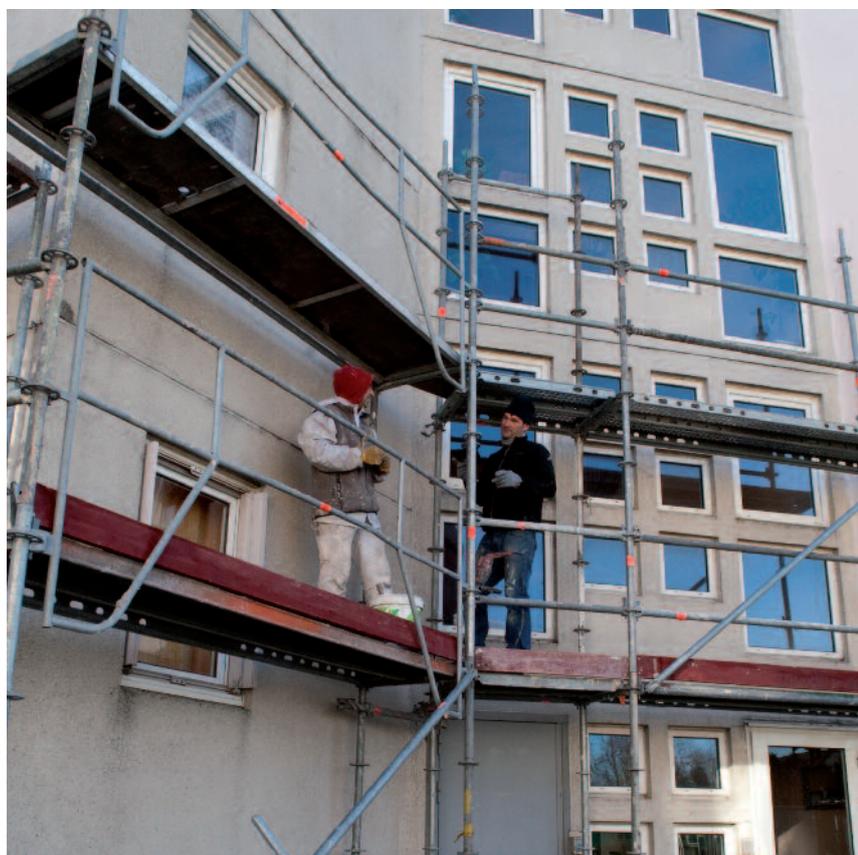


canalcable

49, rue Maurice Arnoux  
92120 Montrouge France  
Tél: +33(0)1 46 48 93 00  
Fax: +33(0)1 46 48 61 73  
info@canal-cable.fr

[www.canal-cable.fr](http://www.canal-cable.fr)  
[www.wi-wan.fr](http://www.wi-wan.fr)  
[www.appeartv.fr](http://www.appeartv.fr)

canalcable  
Réseaux, Multimédia, Sûreté



**L'office :  
des agents au service du  
public**

*Des locataires demandeurs de mutation, sont de plus en plus nombreux, ces derniers temps, à manifester leur (légitime) impatience. Ils font porter la responsabilité de cette attente aux agents de l'Office et à ce titre se croient autorisés à être agressifs, voire grossiers et quelquefois menaçants vis-à-vis d'eux. Cette situation intolérable a conduit le service Info/com. à concevoir une campagne de sensibilisation des locataires au respect des agents. Cette affiche est l'un de ses éléments.*



**ICI, vous trouverez  
accueil et disponibilité  
MAIS pas d'agressivité.**

**RESPECTEZ NOS AGENTS.**

ILS SONT À VOTRE SERVICE  
POUR AMÉLIORER VOTRE QUALITÉ  
DE VIE.



www.campagnepublique.com

EN VUE

## À RETOURNER ABSOLUMENT

### ENQUÊTE RESSOURCES ET SITUATION DES OCCUPANTS

**L**a loi du 04/1996 impose aux organismes HLM de mener une enquête sur les ressources et la situation des occupants de chaque logement. Elle a lieu tous les 3 ans.

Fin janvier, chaque locataire a donc reçu le questionnaire (joint à l'avis d'échéance) dans sa boîte aux lettres.

Avant de le retourner complété, il est impératif d'y joindre :

1/ La photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2011

2/ Si votre revenu a baissé d'au moins 10% par rapport à celui de 2010, fournir également la photocopie de toutes pièces justificatives pour les 12 derniers mois (ex : bulletins de salaire, attestation pôle emploi)

3/ Le cas échéant, photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2011 (ascendants, descendants) occupant le logement au 1/01/2012, qui ne figurent pas sur votre avis.

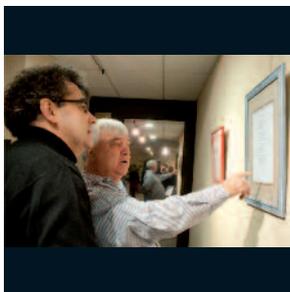
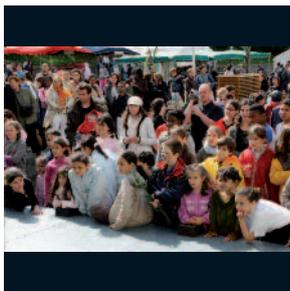
4/ Le cas échéant, la photocopie de la carte d'invalidité des personnes autres que le locataire occupant le logement.

5/ En cas de changement de votre situation familiale par rapport à celle figurant sur l'avis d'imposition : photocopie des pièces justificatives.

**Il doit être déposé à la loge, à votre antenne ou bien au siège au plus tard le mardi 6 mars. Attention : passée cette date, des pénalités financières seront appliquées.**



# N°30



# 06

### Mode d'emploi

## SOYONS TOUS ATTENTIFS

POUR AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE

# 07

### Mode d'emploi

## VIVONS EN BONS VOISINS

CONSEILS

# 12

### Initiative

## LE PRINTEMPS DU CADRE DE VIE

QUARTIER DU PARC

# 14

### Parenthèse

## MERCREDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER, C'ÉTAIT POÉSIE À L'OFFICE !

LORENT & DANIEL LEPENDU

Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél. : 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail : siege@ophlm-nanterre.fr

**Directeur de la publication** : Pierre-Hugues Lortéac'h • **Rédacteur en chef** : Gilbert Loriguet • **Rédacteur en chef Adjoint** : Sonia Marcelle • **Maquette** : Guy Chaillou

**Photographies** : Olivier Perrot • **Publicité** : HSP Tél. : 01 55 69 31 00 • **Imprimerie** : L.N.I. Gennevilliers 92635 CEDEX

**Tirage** : 11 000 exemplaires • **Distribution gratuite.**



## Éditorial



**L**a dureté de l'époque, le froid qui s'est installé, les menaces de toutes sortes qui planent sur le présent et les mois qui viennent, la crainte de perdre son emploi, de ne pas en trouver ou en retrouver, l'avenir devenu incertain pour nos enfants, tout pousse à rechercher la chaleur de la présence des autres, le soutien de la collectivité.

*En un mot tout appelle le « vivre ensemble ».*

*Le mouvement HLM est né de ce désir collectif du respect de la dignité de chacun, du droit pour chacun de disposer d'un toit, d'un logement décent pour abriter sa famille.*

*Il a induit automatiquement la solidarité entre toutes et tous, le respect.*

*Ce sont ces valeurs qu'il est urgent de préserver et parfois de restaurer dans nos résidences.*

*Elles passent par le respect du cadre de vie de tous, du respect des équipements collectifs, qui comme leur nom l'indique, appartiennent à tout le monde.*

*Par le respect de tout ce qui a été construit depuis soixante et un an par la municipalité pour loger dignement les Nanterriens.*

*De même que les acquis des salariés sont le résultat de longues luttes de plusieurs générations, le logement social est un acquis social de tous ceux qui depuis des décennies se battent pour le droit au logement.*

*Ce numéro de « Cité-mag » rappelle tous les gestes de la vie quotidienne qui favorisent cet indispensable « vivre ensemble », qui rendent la vie « vivable » et plus agréable. Son dossier n'est destiné qu'à nous faire réfléchir à notre propre comportement et à l'image que l'état des parties communes de notre résidence renvoie aux autres.*

*Le respect du cadre de vie de tous, ça commence par ne pas jeter par négligence un papier gras ou écraser une cigarette sur le sol plastique d'un escalier. C'est respecter les règles de la vie en collectivité en évitant de faire du bruit à l'heure où tout le monde a besoin de repos. C'est ne pas nourrir les oiseaux où les chats errants au risque, en jetant du pain dans les espaces extérieurs, de nourrir également les rats et autres nuisibles. C'est accepter de laisser entrer la société de désinsectisation dans son appartement afin que l'ensemble de l'immeuble soit correctement traité. Autrement dit, c'est avoir le souci des autres.*

*Alors faisons un effort, ensemble...*



**Marie-Claude Garel**  
Présidente de l'Office  
Conseillère municipale déléguée  
Conseillère générale des Hauts-de-Seine



POUR AMÉLIORER  
NOTRE CADRE DE VIE ...

“

... Soyons tous

attentifs

”

**P**réserver son cadre de vie, faire preuve de vigilance en ne laissant pas dégrader les parties communes ou les espaces extérieurs de sa résidence, c'est ce que chacune et chacun d'entre nous peut faire au quotidien.

Toutes les négligences qui sont décrites dans ces pages ne sont pas dramatiques prises une par une, mais mises bout à bout, elles « empoisonnent » la vie quotidienne de tout un immeuble ou d'une cité.

L'Office a fait beaucoup d'efforts au cours de ces dernières années et dépensé beaucoup d'argent pour rénover, moderniser, rendre plus agréables aux locataires et à leurs visiteurs, les halls d'entrée et escaliers des résidences anciennes ou relativement anciennes. Des matériaux de qualité et esthétiques ont été utilisés pour cela.

Les résidences neuves, livrées récemment ou en cours de réalisation, offrent des conditions d'accueil de bon niveau et rivalisent sans problème avec les résidences en accession privée.

Les comportements inciviques qui sont évoqués dans ces pages, qui se traduisent par une dégradation réelle du cadre de vie de certains escaliers dans quelques résidences relèvent, pour la plupart de la

responsabilité de quelques familles de locataires. On laisse des enfants s'amuser à jeter par les fenêtres, on ne nettoie pas les divagations de son animal qui s'est soulagé dans l'ascenseur, ou les déchets qui sont tombés du sac poubelle qui a crevé. On monte son vélo chez soi sans précaution en laissant des traînées de pneus sur les murs. On abandonne le vieux matelas qu'on vient de remplacer dans les parties communes au risque d'empêcher la circulation en cas d'incendie, on écrase son mégot sans scrupule sur le sol plastique de l'escalier...

Le cadre de vie de tous, c'est aussi l'endroit où on se repose après une journée (ou une vie) de travail, où les enfants





## VIVONS EN BONS VOISINS

### ESCALIERS, PALIERS, HALLS D'ENTRÉE

● Pour des raisons de sécurité, n'entrez aucun objet, y compris et surtout vos encombrants, dans ces lieux.

### PARKINGS

● C'est un lieu où l'on gare son véhicule (et à l'emplacement indiqué sur le contrat de location).

La mécanique : c'est au garage ! Les batteries, pneus usagés, à la déchetterie !

On gare son véhicule à l'emplacement qui a été attribué par l'Office au moment de la signature du contrat de location pour éviter une mauvaise surprise à son ou ses voisins...

### LOCAUX « VÉLOS - POUSETTES »

● Ils sont exclusivement réservés à cet usage et on ne doit y garer en aucun cas les véhicules moteurs.

Ils sont mis à disposition des locataires et sont placés sous leur responsabilité. Accessibles à tous, vous devez prévoir d'assurer vos vélos et de les sécuriser avec des anti-vols.

Il ne s'agit pas de locaux encombrants, les vélos et poussettes doivent être en bon état de fonctionner.

**Attention :** ne claquez pas la porte du local lorsque celui-ci est à proximité des logements surtout tôt le matin et tard le soir...

### LOCAUX TECHNIQUE SUR PALIERS

● En aucun, il ne s'agit d'une pièce supplémentaire de votre appartement. Ils doivent rester accessibles aux fournisseurs d'énergie, aux pompiers. Donc pas question d'y ranger trottinettes, chaussures et autres objets.

*Des sacs plastiques (très souvent ouverts) posés n'importe comment au pied du local « poubelle » sont nuisibles à l'œil et attirent animaux errants, pigeons et rats, le vieux réfrigérateur dont on s'est débarrassé « en toute discrétion » le dimanche soir...*

*Voilà le tableau que découvrent les gardiens ou le personnel de service certains matins et surtout le lundi... Pourtant, tout est prévu pour garder en bon état de propreté les parties communes extérieures de nos résidences. Il est si simple de se débarrasser de ses déchets.*

### LOCAUX VIDE-ORDURES

● Respectez la collecte sélective. Elle favorise, entre autres, l'environnement grâce au recyclage de certains produits.

#### Bac ou trappe bleu :

Cartons, journaux, emballages plastiques et métalliques.

#### Bac vert :

Les flacons, bocaux, bouteilles en verre

#### Bac ou trappe marron :

Les autres ordures ménagères, emballés dans un sac plastique

Les locaux et les conteneurs sont régulièrement nettoyés. Le maintien de la propreté, c'est l'application de quelques règles simples :

Emballer ses ordures ménagères,

Déposer en priorité ses sacs dans les conteneurs situés au fond du local.

Ne pas laisser son sac poubelle devant les locaux ou les trappes

Ne pas utiliser les sacs de 100 litres et plus... le « petit dernier » n'arrive pas à les soulever et les trappes ne sont pas surdimensionnées.

### LOCAUX « ENCOMBRANTS »

● Dans la plupart des résidences, un local est prévu à cet usage avant le passage mensuel de la benne. Généralement, c'est le gardien qui en détient la clé. Il suffit de lui en demander de vous en ouvrir la porte (aux jours et heures

en bas âge dorment, où les collégiens, lycéens, étudiants travaillent pour leur avenir, ou des personnes, malades, ont besoin de calme pour faire face à leurs épreuves, autrement dit, il n'y a pas que la pollution matérielle, mais il existe aussi la pollution sonore, celle qui vrille les nerfs, qui empêche de se concentrer, qui est tellement obsédante qu'on finit par attendre qu'elle recommence lorsqu'elle cesse...

Tous ces « petits » problèmes sont les plus difficiles à régler car il n'y a pas une solution, mais de multiples qui sont faites d'autant de précautions que chacun d'entre nous peut prendre.



d'ouverture de sa loge).

La collecte est organisée par secteur. Les dates sont indiquées dans ce magazine (page 18), dans le bulletin mensuel et à la rubrique « les dates pratiques » sur le site internet.

Si les locaux sont saturés ou si le passage mensuel de la benne vient d'avoir lieu, vous pouvez vous rendre à la déchetterie.

Conditions d'accès: un badge est délivré par les gardiens de la déchetterie. Pour l'obtenir, venir avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

## Horaires d'ouverture :

**lundi au samedi compris : 9h00 à 18h30**

**Fermée le dimanche et les jours fériés.**

**L'adresse : 59 avenue des Guillaeraies  
01 47 29 12 22**

## DÉVERSER SES DÉCHETS PAR LA FENÊTRE, UN GESTE PAS ANODIN...

● Nourriture, pain, couches-culottes, bouteilles... se retrouvent au pied de certains immeubles, au plus grand bonheur des animaux errants, pigeons et autres rats... Mais le personnel de service n'est pas à la fête et craint à tous moments d'être blessé. Pour l'instant et heureusement, aucun incident grave n'a été signalé...

## CIGARETTES

● Ne les jetez pas par les fenêtres! Malheureusement, ces pratiques ont déjà été à l'origine de départ d'incendie dans des appartements, sans gravité heureusement mais des dégâts importants, du mobilier perdu, des familles à reloger... Ayez donc toujours à portée de main un cendrier.

## LES ANIMAUX DOMESTIQUES

● Ils sont tolérés à condition qu'ils ne constituent aucune gêne pour la collectivité. L'Office peut vous demander de vous en séparer en cas de troubles de voisinage. Ne les laissez pas divaguer dans les parties communes des immeubles ou dans les extérieurs et tenez les toujours en laisse.



## ASCENSEURS

● L'Office est particulièrement attentif au bon fonctionnement des ascenseurs de son patrimoine. Les nouvelles normes de sécurité imposées ont rendu les appareils plus sensibles à la mauvaise utilisation et aux actes de malveillance. La vigilance de tous: Office, locataires et leurs visiteurs est la condition d'un bon fonctionnement des ascenseurs.

L'utilisation de l'ascenseur par des enfants non accompagnés est interdite.

Votre chien n'a pas attendu la pelouse pour se soulager, ça arrive...

On fait comme si on était à la maison: on nettoie.

Rappelons que l'urine a un effet corrosif sur la machinerie, cela peut être à l'origine de pannes.

### Vous avez un déménagement à faire :

Veillez à ne pas dépasser la charge maximale prévue et à respecter les conditions de chargement (la charge maximale est indiquée dans la cabine en kgs et en nombre de personnes).

Les objets à transporter doivent être installés sans gêner les portes, bien répartis dans la cabine et de façon stable.

## RESTONS BONS VOISINS !

● La qualité de la vie en collectivité dépend souvent de quelques principes simples de bon voisinage.

Préférez les chaussons aux chaussures

Collez des pastilles de feutre sous vos meubles

Pour la chaîne ou la télévision, si vous aimez le plein son, utilisez un casque.

Évitez de claquer les portes

Vous organisez une soirée, prévenez le plus proche voisinage et modérez les décibels car la réglementation sur les bruits de voisinage s'applique de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h30 - les samedis: de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. Le dimanche, c'est relâche! Respectez ces horaires, y compris dans les résidences pavillonnaires.





DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 13 MAI 2012 - QUARTIER DU PARC

## « LE PRINTEMPS DU CADRE DE VIE »

**L**a Mission de quartier du Parc dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité propose aux habitants du quartier une initiative de sensibilisation générale à la qualité de leur cadre de vie. Le projet se décline en plusieurs manifestations auxquelles sont invités à participer les habitants, les enfants et les différents acteurs institutionnels ou associatifs du quartier.

### ● Une course à la Ramass', le jeudi 1er mars.

■ Le matin, on collecte les déchets : rendez-vous sur la salle du parking serpent où seront formés six groupes qui seront chacun conduit par un cantonnier de la commune. Chaque groupe va ainsi ramasser les débris sur un parcours fait chaque jour par le cantonnier. Au retour les sacs seront pesés et la meilleure équipe récompensée par des lots.

■ L'après-midi sera consacrée à une sensibilisation au tri sélectif.

### ● Une action Environnement conduite par le service Enfance de la Mairie.

**Sont prévues plusieurs initiatives de sensibilisation :**

■ Un reportage photos réalisé par les enfants sur le thème du cadre de vie avec une exposition.

■ Une visite du centre technique des Guillaiaies, de la déchetterie.

■ Un café des enfants avec un débat.

■ Une information sur le tri sélectif avec un affichage sur les gestes éco-citoyens.

### ● Une action du service municipal de la jeunesse en liaison avec le club de prévention des quatre chemins qui propose un chantier éducatif :

■ Avec la réalisation d'un reportage vidéo sur l'approche des jeunes de ce que représente pour eux le cadre de vie.

■ La création d'une bande-son rap pour le reportage vidéo.

■ La réalisation sur le sol de l'école Pablo Picasso d'une

fresque illustrant des œuvres de l'artiste, fresque qui sera créée par des groupes d'enfants et des artistes grapheurs.

● Le centre social Parc'En Ciel va informer et sensibiliser son public au travers des ateliers qu'il a mis en place dans le cadre de ses activités

### ● Une action d'embellissement des extérieurs du 95 rue des Rosiers.

■ Décapage du sol de la place par des jeunes du club de prévention des quatre chemins.

■ Plantation et entretien des jardinières : cette opération sera conduite par le centre social et culturel. Elle sera accompagnée par l'antenne locale de l'Office.



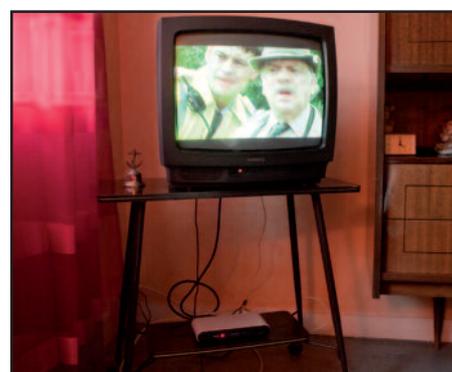
### STOP AUX FUITES...



### JOUR DU PASSAGE HEBDOMADAIRE DU PLOMBIER DE LA SOCIÉTÉ MISSIONNÉE PAR L'OFFICE

RÉSIDENCE OU GROUPE	SOCIÉTÉ	JOUR DE PASSAGE
<b>PETIT-NANTERRE</b>		
Pâquerettes / LOPOFA / Jeanne d'Arc	Centrale des Eaux	<b>Mercredi</b>
Muguet (escaliers 348 - 350 - 352 & 356)	Centrale des Eaux	<b>Jeudi</b>
Muguet (escaliers 3 - 5 & 9)	Centrale des Eaux	<b>Mercredi</b>
Lauriers I & II	Centrale des Eaux	<b>Jeudi</b>
<b>MONT-VALÉRIEN</b>		
Source / Damades / Cheval Moussé		
Jean Moulin / Babeuf / Garches / Elisée Reclus	Espace Euro Service	<b>Mardi</b>
André Sabatier / Quatre Chemins	Espace Euro Service	<b>Vendredi</b>
Félix Faure	Centrale des Eaux	<b>Vendredi</b>
Paul Vaillant-Couturier	Sede Aquagest	<b>Appeler l'Antenne</b>
<b>CENTRE</b>		
Joliot-Curie I et III	Espace Euro Service	<b>Jeudi</b>
Joliot-Curie II et Amandiers	Centrale des Eaux	<b>Mercredi</b>
Cinémas	Centrale des Eaux	<b>Vendredi</b>
Castel-Marly I & II et Square	Espace Euro Service	<b>Vendredi</b>
Champ aux Melles	Espace Euro Service	<b>Lundi</b>
Zilina - Paul Morin - Guignons	Centrale des Eaux	<b>Mercredi</b>
Komarov	Centrale des Eaux	<b>Vendredi</b>
Provinces-Françaises	Centrale des Eaux	<b>Jeudi</b>
Berthelot : Brossolette, d'Orves, Descartes	Centrale des Eaux	<b>Mercredi</b>
Berthelot : Bernard, Timbaud, Fabien, Sampaix	Centrale des Eaux	<b>Jeudi</b>
Greuze - Etang - Colombe - Fontaines	Espace Euro Service	<b>Jeudi</b>
Champ Pierreux - Carriers	Espace Euro Service	<b>Vendredi</b>
<b>PARC</b>		
7 et 11 et 19 Allée des Demoiselles d'Avignon	Centrale des Eaux	<b>Mardi</b>
151 Ave Picasso & 15 Allée delles d'Avignon	Centrale des Eaux	<b>Vendredi</b>
Lorilleux	Centrale des Eaux	<b>Mardi</b>
Fontanelles Nord	Centrale des Eaux	<b>Vendredi</b>
Opéra- Aragon - Parc Nord	Centrale des Eaux	<b>Vendredi</b>

Si nous ne pouvez pas être présent le jour de l'intervention, n'oubliez pas de laisser une clé à la loge du gardien.



### BRÈVES

#### FIBRE OPTIQUE

Votre immeuble est équipé pour recevoir la fibre optique. Vous êtes donc susceptible d'être démarché(e) par un fournisseur d'accès.

Vous êtes libre de votre choix ou de ne pas vous abonner. L'Office n'a pas le droit de vous en recommander un. Ainsi, nul d'entre eux ne peut prétendre être missionné par lui.

Dans le cas où vous souscrivez un abonnement, nous vous rappelons que vous devez auparavant demander par écrit au service technique de l'Office le cahier des charges qui concerne ce raccordement.

## DÉSINSECTISATION

### LA CAMPAGNE ANNUELLE



**E**lle a commencé en février dans de nombreuses résidences et s'achève dans d'autres en mars. C'est la société SNES qui est chargée de la réaliser.

**On ne le rappellera jamais assez : pour être efficace, il est INDISPENSABLE que tous les appartements soient traités.**

**Nous insistons donc pour que vous facilitiez l'accès de votre logement soit en laissant une clé chez votre gardien, soit en étant présent, conformément à l'engagement de location que vous avez signé avec l'Office et qui stipule :**

**ARTICLE 9 :** « Le locataire observera les règles fixées par le règlement sanitaire départemental et notamment celles relatives à la déclaration des maladies contagieuses, la destruction des parasites, rats, souris et insectes, le nettoyage et la désinsectisation.

*L'intervention ne dure pas plus de 5 minutes par logement. Elle consiste à déposer quelques*

*gouttes d'un gel inodore qui a pour propriété d'attirer les insectes et de les détruire. Il est donc possible que vous en voyiez apparaître après le passage de la SNES.*

*Il est important que vous dégagiez les endroits de passages des blattes dans les pièces humides (meuble évier ou sous lavabo, arrière du réfrigérateur, cuisinière).»*

#### ANTENNE DU CENTRE

Joliot-Curie I, II (allées Marie Curie et Wallon) & III :

**mercredi 7 mars**

Joliot-Curie II (tours 45 et 55) & Amandiers :

**jeudi 8 mars**

Le Square :

**mardi 13 mars**

#### ANTENNE DU MONT-VALÉRIEN

Les Damades (collectif) et Félix Faure :  
**mercredi 14 mars**

Les Damades (pavillons) :  
**mercredi 07 mars**

La Source, Jean Moulin, E. Reclus, Garches, Cheval Moussé, Garches :  
**jeudi 15 mars**

Saint-Just, Gracchus Babeuf, Sabatier :  
**mercredi 14 mars**

#### ANTENNE DU PARC

19 - 7-11-15 Allée des Demoiselles d'Avignon, 151 avenue Pablo Picasso :  
**mardi 13 mars**

95 rue des Rosiers & Lorilleux :  
**lundi 05 mars**

Opéra, Aragon & Parc Nord, Fontenelles Nord :  
**mardi 06 mars**

#### ANTENNE DU PETIT-NANTERRE

Résidences Jonquilles, Iris & Lilas :  
**jeudi 8 mars**

Résidences Tulipes, Glycines & 4 rue de l'Agriculture :

**mardi 13 mars**

Muguets I et II, Aupébins, Lauriers I et II, Jeanne d'arc et LOPOFA :

**lundi 12 mars**





## CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bienvenue aux  
quatre  
nouveaux  
administrateurs



### **Bassem ISMAIL**

*Nouveau représentant de la CAF (caisse d'allocations familiales), Bassem ISMAIL remplace Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE. (Le prochain CitéMag vous le présentera plus complètement).*



### **Amina JOURDAIN**

*Locataire d'une des tours Aillaud dans le quartier Parc-sud, depuis 1977, Amina JOURDAIN est la nouvelle administratrice CLES représentant les locataires.*

*Cette mère de famille de cinq enfants remplace Marie-Josée DE JENLIS qui avait rempli cette fonction pendant vingt ans.*

*Très préoccupée par la dégradation du climat de son quartier où dit-elle, lorsqu'elle y est arrivée « tout le monde se connaissait », elle souhaite exprimer au sein du conseil d'administration de l'Office les préoccupations des locataires qu'elle côtoie tous les jours dans ce quartier qu'elle connaît bien et auquel elle est attachée.*





**David MORGANT**

*Ingénieur dans le domaine de l'aménagement et des restructurations urbaines, David MORGANT est le nouveau représentant de l'UDAF (union départementales des associations familiales) au conseil d'administration en remplacement de Dominique ORTOLLAND.*

*De par son expérience professionnelle, il connaît les problématiques du logement social et la vie dans les HLM. Il entend porter la voix des familles au sein du conseil d'administration La sienne comprend d'ailleurs quatre enfants.*

*Il est notamment particulièrement sensible aux questions de suroccupation des logements dont il considère qu'elles ont un impact très important sur l'éducation des enfants.*

*Ancien Président de l'association des locataires du 19 allée des Demoiselles d'Avignon, immeuble ILN, situé dans le quartier du Parc-sud, il est aussi très préoccupé par la vie sociale des immeubles. Il pense qu'un travail important est à faire avec les locataires et l'Office sur la maîtrise des charges locatives.*



**Daniel ROUSSEAU**

*Jeune retraité d'une société commerciale nanterrienne où il travaillait au service achats, Daniel ROUSSEAU est un nouvel administrateur CNL représentant les locataires.*

*Il remplace Pascal FRITZ qui a dû démissionner pour des raisons professionnelles. Locataire de l'Office depuis 1973 où il a habité la cité du Champ aux melles, il vit aujourd'hui, dans une résidence du mont-Valérien. Président de l'amicale Jean Moulin, il considère que la fonction d'administrateur est une « seconde casquette » qui le conduira à défendre les intérêts et préoccupations des locataires sur l'ensemble du patrimoine.*

*Il entend exprimer ces dernières au Conseil et promouvoir les actions de son organisation pour la défense du logement social de qualité.*



## BRÈVES



### BONNE RETRAITE CHRISTIANE

Christiane COUSANTIER a connu cinq Présidents, trois Directeurs de l'Office. Elle a parcouru les bidonvilles, les rues, les cités de Nanterre pendant 45 ans, dont 13 en solex ! Pourtant, elle le dit avec émotion, elle n'a pas vu le temps passé. La pimpante et élégante Christiane (à gauche sur la photo), banlieusarde de toujours, est entrée à l'Office début mars 1967 à vingt ans. Après quelques mois passés comme employée au service gestion locative, elle saute sur l'occasion quand un poste d'enquêtrice est créé.

Evidemment en 45 ans, le métier a beaucoup évolué mais des situations de grande précarité et le mal logement qui va avec, n'ont pas cessé. Elle dit avoir beaucoup appris sur la vie, sur la capacité des familles à vouloir s'en sortir, à aller de l'avant, malgré tout.

Après une vie professionnelle bien remplie, elle va pouvoir se consacrer pleinement à sa grande passion qu'est le sport et donner encore plus de son temps à l'Entente Sportive de Nanterre.





MERCREDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER,  
C'ÉTAIT POÉSIE À L'OFFICE !

**ARNO LORENT**

“

## ARTISTE DE BON COEUR

”

**C'**est un grand gaillard sympa, le sourire accroché aux lèvres, avec des lunettes qui lui donnent un petit côté intello, que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de « Cité-mag ».

Nous le connaissons jusque là « que » comme le Président de l'amicale des locataires du 5/7 rue de Watford et, une fois de plus, l'adage s'est révélé pertinent : « nos locataires ont du talent ». Nous avons donc découvert que Laurent ARNOULT était également LORENT, auteur compositeur interprète de métier.

Il a attrapé le virus de la chanson quand il était ado. Il touchait alors plutôt à la batterie.

Porteur d'une grave malformation

cardiaque de naissance, il a été pensionnaire d'un établissement scolaire spécialisé qui recevait chaque jeudi (à cette époque c'était le jour des enfants) des artistes en devenir ou en vogue comme Richard ANTHONY, Yves DUTEIL, le chef d'orchestre de Julien CLERC...

Certains d'entre eux l'ont entendu chanter et l'ont encouragé à continuer. Et tout a commencé ainsi. D'autres rencontres lui ont permis de se frotter avec les techniques de l'écriture et de la composition musicale, revendant sa batterie il s'est mis à la guitare avec laquelle il compose toujours ses chansons.

Après une longue période où tout a été un peu remis en question par la maladie, LORENT a bénéficié d'une greffe du cœur qui a constitué une véritable renaissance.

Puis c'est encore un accident de santé qui s'est révélé salutaire : Un blocage de colonne vertébrale durant une expérience professionnelle dans une société d'extincteurs, qui a suivi la greffe, l'a immobilisé pendant plusieurs semaines. Même couché, Il continue alors à écrire et composer, et enfin guéri, il décide de se lancer dans l'aventure de la création artistique et du spectacle.

Comme beaucoup de ses consoeurs et confrères il a ramé pour décrocher des plateaux et la multiplication des rencontres a fait le reste. Salles de spectacles, centres de vacances, fêtes de la musique, LORENT s'exprime dans tous les lieux, s'adapte à tous les publics. LORENT, c'est le cas de le dire, a « un cœur gros comme ça » et son esprit d'ouverture aux autres l'a conduit à accepter la Présidence de son association de locataires au 5/7 rue de Watford (quartier Lorilleux). Il a un répertoire chaleureux et généreux ou on retrouve, dans une atmosphère poétique et pleine d'humour, la tendresse pour les mamans et leurs enfants, l'amour de la femme, mais aussi plus prosaïquement pour la fameuse « deux-deuche ».

Même s'il n'a pas de prétentions militantes ou philosophiques, il n'est pas indifférent aux douleurs du monde et chante aussi la nécessaire tolérance entre toutes les religions, entre tous les hommes, dans une très jolie chanson qui n'a pas laissé un interprète comme Enrico MACIAS indifférent. Son goût pour l'écriture l'a conduit à écrire un livre pour enfants : « le camping-car du marchand de glaces » et il prépare actuellement la publication d'un livre de nouvelles « des mots de Meaux ».

**On l'a compris, LORENT est un artiste aux multiples talents qui possède, lorsqu'on le connaît, une qualité principale et rare chez les gens comme lui : la simplicité.**



## PRUS UNIVERSITÉ

A l'ordre du jour du conseil de quartier de fin janvier : la présentation de l'aménagement de la ZAC des Provinces Françaises et le projet de réhabilitation des logements et la construction des maisons sur le toit.

L'Office est actuellement dans la phase de rédaction de l'appel d'offres « conception- réalisation ». Rappelons qu'il s'agit de sélectionner un cabinet d'architecte, un bureau d'études et une entreprise de travaux publics qui travailleront ensemble.

Cette procédure du dépôt du dossier de consultation, en passant par la sélection des équipes, le dépôt de permis de construire, devrait se dérouler tout au long de l'année 2012. A suivre...

## BRÈVES

### LOYERS

#### UN MOYEN DE PAIEMENT TRÈS EFFICACE : LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Votre loyer est prélevé sur votre compte bancaire ou postal le 7 ou le 14 du mois.

Si vous êtes intéressé, rien de plus simple :

Remplissez le formulaire au dos de cette page.

N'oubliez pas d'y joindre un RIB ou un RIP.

Déposez le ou envoyez le par la Poste au siège de l'Office, service « gestion locative ».

SUITE DE L'ARTICLE PAGE 17



# DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

VOTRE RÉFÉRENCE OFFICE:

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**OMHLM de la ville de Nanterre (oph)**  
93, Avenue Joliot-Curie - 92000 NANTERRE  
TRÉSORERIE MUNICIPALE  
B.D.F. NANTERRE LA DÉFENSE  
30001 - 00936 - C9250000000 - 77

COMPTE À DÉBITER

Codes		N° du Compte	Clé R.I.B.
Établiss.	Guichet		

Date: / /

Signature:

Je vous prie de bien vouloir désormais et sauf instructions contraires de ma part, vous parvenant en temps utile, faire prélever, en votre faveur les sommes dont je vous suis redevable au titre de «loyer et charges dus pour le local occupé à l'adresse ci-dessus», sommes que vous m'aurez préalablement notifiées par avis ou relevé adressé directement à mon domicile. En cas de non exécution, j'en serai avisé par vos soins. Les présentes instructions sont valables jusqu'à annulation de ma part, à vous notifier en temps utile.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.



# AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

VOTRE RÉFÉRENCE OFFICE:

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 390888

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**OMHLM de la ville de Nanterre (oph)**  
93, Avenue Joliot-Curie - 92000 NANTERRE  
TRÉSORERIE MUNICIPALE  
B.D.F. NANTERRE LA DÉFENSE  
30001 - 00936 - C9250000000 - 77

COMPTE À DÉBITER

Codes		N° du Compte	Clé R.I.B.
Établiss.	Guichet		

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Date: / /

Signature:

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.), POSTAL (R.I.P.), OU DE LA CAISSE D'ÉPARGNE (R.I.C.E.).**



## DANIEL LEPENDU

JUSQU'À 30 MARS 2012

“

# LA POÉSIE

## DANS LA

### RUE

”

**D**aniel LEPENDU, l'autre artiste que nous vous présentons dans ce numéro est un Nanterrien « pur sucre » : locataire de l'Office, ex-agent de l'Office (il vient de prendre sa retraite) militant syndicaliste et politique, associatif, citoyen actif de sa ville, par dessus tout Poète. C'est ce dernier que nous avons choisi de mettre en valeur dans ce numéro de « Cité-mag ». Ses poèmes sont exposés à l'Espace accueil du siège jusqu'à la fin mars aux heures d'ouverture.

Cela fait plus de vingt ans qu'il écrit des poèmes. Il a en fait commencé dans le secondaire, au lycée. Il écrivait un poème tous les matins avant de se rendre en cours, dans l'esprit de Baudelaire, dit-il. Le goût pour la poésie s'est affirmé chez lui en fréquentant un haut-lieu du jazz à Paris : « le caveau de la Huchette »... Homme de paradoxes, il était plutôt meilleur en mathématiques qu'en Français. Après tout, Aragon n'a-t-il pas écrit quelque part que « la poésie était la mathématique de la littérature » ? Petit clin d'œil ; Daniel a écrit un poème qui est visible et lisible à l'exposition, intitulé « 3,14116 ».

Il a toujours aimé écrire, déjà comme militant syndical, mais aussi en général, il vit toujours cet exercice comme un plaisir. Pas « d'angoisse de la page blanche » pour lui. Les mots sont ses amis et il n'aime rien de plus que les retrouver et jouer avec eux (mots ou maux, c'est selon). Il lui arrive dit-il de faire des jeux de mots sans le savoir. Il écrit très vite ses poèmes, comme une respiration, une musique et n'y revient pas. Il dit en ressentir parfois la frustration de ne pas les avoir mieux travaillés. Daniel a fréquenté les ateliers d'écriture organisés sur Nanterre d'où il a tiré un poème qu'il considère comme le plus abouti « émergence d'une écriture ».

Écrit à partir d'une photo parue dans le

journal de la ville, il exprime tout ce qui tient à cœur, le lien entre les gens, un certain réalisme, une tendre ironie.

Pour lui, le réalisme en poésie n'empêche pas la rêverie. Il a aussi à son actif de nombreux poèmes engagés (« apocalypse non » – Daniel est aussi un militant du Mouvement de la Paix). Une de ses obsessions : que la poésie descende dans la rue, qu'on puisse la lire sur les murs. C'est ce qui explique le fait qu'il n'ait pas voulu que ses poèmes soient rassemblés dans un recueil. Il considère sa poésie comme une offrande aux autres, un cadeau déroutant, car destiné à faire réfléchir.

Daniel LEPENDU n'est pas un poète de l'introspection mais de la provocation au rêve et à la réflexion. Il offre souvent en partage ses poèmes aux amis.

**Fier qu'une (petite) partie de ses poèmes soit exposée à l'Office, il espère que nombreux seront les curieux qui en profiteront. Qu'on se le dise !**





## Ramassage des gros objets

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| ■ Berthelot :   | jeudi 29/03 - 26/04        |
| ■ Joliot-Curie & Amandiers :  | jeudi 10/03 - samedi 14/04 |
| ■ Heudebert & Sainte-Geneviève :  | vendredi 02/03 - 06/04     |
| ■ Square, Cinémas, G. Péri<br>Castel Marly & Jules Gautier                  | mercredi 07/03 - 04/04     |
| ■ Zilina, Paul Morin & Guignons :   | mardi 06/03 - 03/04        |
| ■ André Doucet, Grands Buissons,<br>& Moulin Noir :                         | jeudi 01/03 - 05/04        |
| ■ Greuze, Colombe & Étang :   | mardi 20/03 - 24/04        |
| ■ Champ aux Melles, Champs Pierreux,<br>Carriers, Fontaines & Abbé Hazard : | vend. 23/03 - 27/04        |
| ■ Petit Nanterre :  | mardi 13/03 - 17/04        |
| ■ Provinces Françaises, Jeanne d'Arc<br>& République :                      | mercredi 14/03 et 11/04    |
| ■ Damades, Source & Sabatier :  | samedi 17/03 - 21/04       |
| ■ Félix Faure & 4 Chemins   | samedi 10/03 - 14/04       |
| ■ Mont Valérien<br>& Paul Vaillant-Couturier :                              | samedi 31/03 et 28/04      |
| ■ Lorilleux, Fontenelles &<br>tours Aillaud :                               | mardi 21/03 - 18/04        |
| ■ Parc Nord, Aragon & Opéra :   | mardi 20/03 - 24/04        |



### BRÈVES

#### ERRATUM

ALBUM-PHOTOS

DES SOIXANTE ANS DE L'OFFICE



## 60 ans au service des nanterriens



1951

Office Municipal HLM de Nanterre



DANS LA PETITE POSTFACE (DOS DE LA BROCHURE), IL EST MENTIONNÉ QUE PIERRE BOUGAS A ÉTÉ LE PREMIER PRÉSIDENT DE L'OFFICE LORS DE SA CRÉATION EN 1951 PAR LA MUNICIPALITÉ CONDUITE PAR RAYMOND BARBET.

C'EST EN FAIT FERNAND BAILLET, QUI ÉTÉ LE PREMIER PRÉSIDENT DE L'OFFICE, PIERRE BOUGAS LUI A ENSUITE SUCCÉDÉ.

LE SERVICE INFO/COM. PRÉSENTE SES EXCUSES AUX FAMILLES DES DEUX PRÉSIDENTS.

Conseil local de Nanterre  
66 rue des amandiers, 92000 NANTERRE  
Tél. 01 47 21 60 99 - Fax. 01 47 21 26 81  
Mail. [cnl-nanterre@orange.fr](mailto:cnl-nanterre@orange.fr)  
permanence sans rendez-vous  
1er et 3ème mardi de chaque mois de 18h à 19h30



**Encore plus d'austérité pour les familles!**

**Le Président de la République pour diminuer des cotisations patronales a annoncé l'augmentation du taux de la TVA de 1,6 %.**

Après une TVA de 5,5 % à 7 % sur les produits de première nécessité, la rigueur est de nouveaux appliquée.

Une fois de plus, le gouvernement fait peser sur les plus modestes, sa politique d'austérité et de restrictions budgétaires en modifiant le taux de TVA de 19,6 % à 21,2 %.

De nouveau, un mauvais coup est porté aux usagers et aux consommateurs.

Pour la CNL, les familles ne sont en rien responsables de cette crise qui est le fruit d'une politique, où la spéculation et la rente en sont les grands gagnants, mais qui va avoir pour conséquences une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

La CNL dénonce ces augmentations qui ne régleront pas la situation économique et sociale et feront, par contre, augmenter la charge logement des familles au travers, notamment, les charges locatives.

D'autres choix sont possibles et nécessaires pour redonner du pouvoir d'achat aux familles.

La CNL demande d'annulation de ces mesures antisociales et appelle les familles à se mobiliser et à rester vigilants.

**La CNL demande :**

- **Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.**
- **La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.**
- **Un véritable service public de l'Énergie.**
- **L'arrêt de toutes les saisies, coupures d'eau, de gaz et d'électricité, expulsions.**
- **La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.**

**Pierre BERNIÈRE & Daniel ROUSSEAU**

**La famille Gonçalves habite une chambre dans un hôtel insalubre à Nanterre avec des milliers des cafards logés au milieu de ses affaires.** Les quatre enfants âgés de 6 à 15 ans sont hébergés par des amis ou par des membres de la famille. Malgré la décision favorable de la commission de médiation du département des Hauts de Seine du 4 mai 2011 reconnaissant la famille prioritaire dans l'attribution d'un logement, leur situation n'a pas changé pour autant.

Le 16 décembre 2011 le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE, enjoint au Préfet des Hauts de Seine, d'ordonner son hébergement par l'État, sous astreinte et condamne l'État à lui verser la somme de 1500 €. À quoi sert le DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE loi DALO si dans la pratique les bailleurs n'arrivent pas à loger des familles en très grande détresse ?

La ville de Nanterre gère beaucoup de demandes de logement sur la ville. Elle construit beaucoup de logements sociaux, mais pas assez pour faire face aux demandes enregistrées. Or, il s'avère que le seul et « unique » critère d'attribution de logements est le temps d'attente. En ce moment le délai d'attente pour un F4 est de 4 ans environ. Je pense que face à l'urgence il faut des critères autres capables de respecter la dignité humaine.

## PÉTITION SUR LE BLOCAGE DES LOYERS

**NOUS SOMMES AU-DESSUS  
DES 10 000 SIGNATURES !!!!**

Si vous voulez signer, deux possibilités de le faire par internet vos sont offertes :

La CGL - Confédération Générale du Logement - section de Nanterre  
Site de pétitions en ligne  
[www.mesopinions.com](http://www.mesopinions.com)

**Ferrazhugo.c@gmail.com**  
**06 15 73 67 60**  
**OMHLM - À l'attention de Hugo FERRAZ**  
**93 avenue Joliot-Curie**  
**92000 NANTERRE**



**Dans la voie tracée par madame DE JENLIS, je continuerai à agir au service des locataires pour résoudre leurs difficultés (contrôle des charges locatives, maintenance et entretien, attribution/mutation de logements, prévention des expulsions,...), notamment par l'information, l'échange d'expériences et l'entraide, au sein Conseil d'Administration de l'Office municipal. Agissant de façon concrète et indépendante j'interviendrai sur :**

- les problèmes liés au vandalisme et aux squats, la sécurité,
- l'importance du gardiennage, son renforcement, le soutien qui peut y être apporté,
- la maintenance des ascenseurs (respect des contrats, mise aux normes,...),
- la problématique des caves (existence, accessibilité,...),
- la signalétique, souvent défailante dans les grands ensembles, qui peut poser des difficultés pour l'intervention des services et secours d'urgence,
- le contrôle des charges locatives,
- le relogement des familles en suroccupation, notamment avec le dispositif DALO (droit au logement opposable),
- la prévention des expulsions, alors que les procédures (dette locative, contentieux, FSL (fond solidarité logement), expulsion,...) sont souvent mal comprises et donc mal maîtrisées par les locataires, ce qui peut aboutir à des situations catastrophiques.

Je serai très heureuse de recueillir vos avis et suggestions sur tous ces points. Étant à votre disposition pour toutes informations et tous échanges complémentaires.

**Amina JOURDAIN,**  
représentante CLES élue des locataires,  
[amina.jourdain@sfr.fr](mailto:amina.jourdain@sfr.fr).



## RENDEZ-VOUS EN AVRIL...

**L**e cycle des réunions des CCLL (conseils de concertation locale) s'est terminé fin décembre. Place maintenant au CCCL (conseil central de concertation locale) qui va devoir faire des choix, dans un contexte budgétaire toujours plus difficile.

En effet, les demandes exprimées par les techniciens, les locataires et leurs associations représentent, en termes de coût, plus du double de l'enveloppe dont dispose l'Office pour améliorer son patrimoine.

Enveloppe diminuée, entre autres, par la taxe imposée par le Gouvernement en 2011 pour réduire le déficit de l'Etat (près d'un milliard sur 3 ans, prélevé sur les organismes HLM) et la hausse de 1,5% de la TVA sur les travaux passant de 5,5% à 7%.

Cité-Mag du mois d'avril consacrera son dossier au budget 2012.

La liste des travaux retenus sera publiée dans le bulletin mensuel du mois de mai et sur le site [www.omhlm-nanterre.fr](http://www.omhlm-nanterre.fr).

